



RAPPORT D'ACTIVITÉ

FAITS SAILLANTS
du 1^{er} janvier au 3 juillet 2025



Chambre
de la sécurité
financière

La Chambre de l'assurance est heureuse de vous présenter le bilan des activités de la Chambre de la sécurité financière (CSF) pour la période du 1^{er} janvier au 3 juillet 2025.

Ces mois ont été marqués à la fois par la poursuite des activités courantes liées à notre mission de protection du public et, surtout, par un contexte législatif et réglementaire particulièrement actif.

En effet, la CSF a pris part aux consultations menées auprès de l'industrie et a répondu au projet de loi n° 92, adopté le 4 juin 2025, visant entre autres à fusionner la Chambre de la sécurité financière et la Chambre de l'assurance de dommages ainsi qu'à transférer l'encadrement de certaines catégories de représentants vers l'Organisme canadien de réglementation des investissements et l'Autorité des marchés financiers.



Gouvernance et leadership

Le conseil d'administration a poursuivi son mandat avec rigueur pour assurer une saine gouvernance des affaires de la Chambre et le suivi des dossiers stratégiques. Les travaux ont porté notamment sur la mise en œuvre du plan stratégique, l'approbation des états financiers, la gouvernance interne et la conformité réglementaire.

Les réflexions entourant le projet de loi n° 92 ont naturellement occupé une place centrale dans les discussions du conseil. La CSF a d'ailleurs, suivant une analyse approfondie, déposé un mémoire à la Commission des finances publiques et participé activement aux consultations parlementaires, témoignant de son engagement à défendre les consommateurs et à contribuer à l'évolution du cadre réglementaire.

Le conseil s'est également appuyé sur ses trois comités statutaires et ses deux comités consultatifs pour approfondir les enjeux liés à la gouvernance, aux ressources humaines, aux finances, à la formation continue et à la conformité. Ces comités ont tenu 19 réunions, démontrant l'engagement soutenu des administrateurs dans la conduite des affaires de la CSF.

Déontologie et discipline

Dans une volonté de continuité et de stabilité à la tête du bureau du syndic, le conseil d'administration de la Chambre a entériné la nomination de M^e Julie Dagenais au poste de syndique en mars 2025, après que cette dernière en eut assumé l'intérim durant cinq mois.

Sous sa direction, le bureau du syndic a reçu 190 nouvelles demandes d'enquête (88 signalements, dont 102 provenant de l'industrie et du public), un volume comparable à celui de 2024. Parmi celles-ci, 81 ont donné lieu à des enquêtes approfondies, tandis que 31 ont été fermées à l'étape préliminaire.

Le délai moyen de traitement des dossiers s'est établi à 16 mois en raison de la complexité croissante des cas et de la stabilisation des effectifs. Au total, 143 décisions ont été rendues, dont 15 menant à des plaintes disciplinaires.

Le comité de discipline a pour sa part reçu 15 plaintes disciplinaires, tenu 16 auditions, rendu 7 décisions et imposé 17 sanctions : 14 radiations temporaires, 2 amendes totalisant 20 000 \$ et une réprimande. Les infractions les plus fréquentes concernaient le défaut de procéder à une analyse des besoins, de recueillir de l'information, de bien connaître son client ainsi que le défaut d'agir avec compétence, professionnalisme (divers manquements). Ces constats orientent directement nos actions de prévention, nos formations et nos communications ciblées.

Services aux membres

La CSF a poursuivi ses efforts pour offrir un accompagnement personnalisé et efficace à ses membres. Du 1^{er} janvier au 3 juillet, le centre d'appel a traité plus de 4 000 appels, avec un taux de réponse de 96 % et un niveau de service de 92 % (pourcentage d'appels traités en deçà de 3 minutes d'attente).

Les motifs des appels concernaient surtout la formation continue (73 %), suivie de la déontologie (18 %) et d'autres sujets (17 %). En plus de deux avis informatifs rappelant aux conseillers leurs obligations en vue de la fin du cycle 2023-2025, transmis à 28 000 membres en mars et à 25 000 membres en juin, la CSF a suivi un plan de communications rigoureux qui inclut aussi un programme d'accueil à l'intention des nouveaux membres.

La CSF a également perfectionné sa plateforme en ligne avec l'ajout d'une FAQ interactive et d'un service de clavardage en direct qui comblent les attentes en matière de rapidité et de disponibilité, et qui sont désormais disponibles dans l'espace membre.

COMMUNICATION ET ACCOMPAGNEMENT		
Initiative	Détails	Contenu
Avis informatifs	Mars : 28 000 membres Juin : 25 000 membres	Informations générales sur la formation continue, la gestion du dossier de formation, les UFC manquantes au dossier du membre visé et des recommandations de formations à suivre.
Bulletin Info CSF+	Diffusion : bihebdomadaire Taux d'ouverture moyen : 37,7 %	Enjeux de conformité, nouveautés réglementaires, formations disponibles, événements et nouvelles de l'organisation.
Bulletin L'inFORMATION	Diffusion : trimestrielle	Outils, nouvelles et sujets d'intérêt pour les partenaires de la formation et de la conformité
Magazine CSF Mag+	Deux éditions : printemps et été 2025	Enjeux clés liés à la pratique des membres, grands dossiers thématiques sur des sujets d'actualité.

Formation continue et développement professionnel

La CSF a enrichi son offre avec neuf nouveaux cours en ligne, dont six gratuits. Les données disciplinaires ont inspiré la création de contenus ciblés, dont un module sur les réseaux sociaux et la mise à jour de guides pratiques sur le préavis de remplacement et le mandat de protection. En date du 3 juillet, plus de 29 000 inscriptions aux formations ont été enregistrées, ce qui témoigne de l’engouement des membres pour des formations de qualité.

Le nouveau cours obligatoire Déonto Plus, à suivre d’ici le 30 novembre 2027, procure trois UFC en conformité. Il aborde la relation de confiance, la cybersécurité et l’éthique sur les médias sociaux. Au 3 juillet, plus de 1 200 membres avaient suivi la formation, avec un taux de satisfaction de plus de 94 %.

La plateforme InfoDéonto, l’outil de vulgarisation des obligations déontologiques et des meilleures pratiques, s’est enrichie de contenus stratégiques, entre autres sur l’utilisation responsable de l’intelligence artificielle et sur le préavis de remplacement, deux sujets liés à des infractions courantes.

En présentiel, le ProLab CSF 2025, tenu le 8 mai à Trois-Rivières, a réuni plus de 160 participants autour de quatre classes de maître animées par des universitaires de renom. Le taux de satisfaction moyen a atteint 94,5 %.

La CSF a également lancé l’Espace partenaire de formation, une plateforme consacrée aux fournisseurs. Déployée graduellement sur invitation à partir du début de l’année, l’Espace a été ouvert à tous lors du second trimestre. En mai, 75 % du volume de demandes de reconnaissance y a transité, un gain d’efficacité salué par l’industrie.

Nombre d’inscriptions à toutes les formations disponibles sur le site de la Chambre au 30 juin 2025 :

- Gratuites : 29 590
- Payantes : 689 (1689 pour le cours obligatoire)

Audits de reconnaissance des activités de formation du 1^{er} janvier au 30 juin

- Nombre de formations reconnues : **1097**
- Nombre d’audits menés sur la reconnaissance des activités de formation continue : **33**
- Répondants au sondage de qualité : **5734**
 - La moyenne donnée aux formations reconnues par la CSF est de **94 %** (incluant les formations de la CSF)
 - Un audit est déclenché lorsqu’une formation obtient une note de moins de 80 %. Activités ayant fait l’objet d’un audit : **31**

ÉVOLUTION DES DEMANDES REÇUES PAR L'ESPACE PARTENAIRE							
Nombre de demandes reçues et traitées par mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Total
Par l'Espace /total des demandes	59/176	62/200	80/189	130/204	152/202	76/126	559/1091
Proportion	34 %	31 %	42 %	64 %	75 %	60 %	51 %
Plus de 50 % des demandes reçues au cours du semestre ont transité via l'Espace partenaire de formation, avec une progression notable, atteignant jusqu'à 75 % en mai 2025.							



Partenariats et rayonnement

La CSF a renforcé ses collaborations avec ÉducÉpargne, Option consommateurs, Protégez-Vous et plusieurs établissements d'enseignement supérieur : HEC Montréal, Université Laval, UQAM et Université de Sherbrooke.

Parmi les réalisations marquantes :

- la publication du guide *Finances personnelles au féminin*, avec ÉducÉpargne, dernier volet de la campagne Faut qu'on se parle, ainsi que la diffusion d'un webinaire offert au grand public sur le décaissement;
- trois articles co-signés avec *Protégez-Vous* sur la protection des clientèles vulnérables, la gestion des renseignements personnels et les mesures d'assistance;
- une étude sectorielle sur l'intelligence artificielle, réalisée avec la Chaire IG en planification financière, sensibilisant aux enjeux éthiques et déontologiques.

La CSF a également multiplié ses partenariats de diffusion avec, notamment, Virtuose Formation et le Cercle finance du Québec, pour offrir des formations sur la conformité, la cybersécurité et les enjeux de la profession.

Enfin, les travaux de refonte du site Web visant à faciliter l'accès à l'information, autant pour le grand public que les membres, ont franchi plusieurs étapes majeures. Les visiteurs peuvent désormais naviguer plus aisément parmi des contenus qui mettent en valeur les bonnes pratiques professionnelles. La recherche de formations a elle aussi été considérablement optimisée.



ÉTATS FINANCIERS

au 3 juillet 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Chambre de la sécurité financière (ci-après « la Chambre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 3 juillet 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice de 184 jours terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Chambre au 3 juillet 2025 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Chambre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Chambre ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Chambre.

ÉTATS FINANCIERS

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Chambre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Chambre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal

Le 21 octobre 2025

¹CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A131601

ÉTATS FINANCIERS

État de la situation financière – Au 3 juillet 2025

ACTIF	03/07/2025	31/12/2024
Court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 357 209 \$	4 958 333 \$
Comptes clients et autres créances (note 3)	995 056 \$	632 746 \$
Placements (note 4)	11 000 000 \$	- \$
Frais payés d'avance	729 915 \$	360 547 \$
Total	17 082 180 \$	5 951 626 \$
Long terme		
Placements (note 4)	7 000 000 \$	11 500 000 \$
Immobilisations corporelles (note 5)	1 723 827 \$	1 760 838 \$
Actifs incorporels (note 6)	493 434 \$	524 084 \$
Total	26 299 441 \$	19 736 548 \$
PASSIF	03/07/2025	31/12/2024
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	2 796 670 \$	1 879 204 \$
Cotisations perçues d'avance	7 154 591 \$	- \$
Tranche à court terme des avantages incitatifs relatifs au bail (note 8)	247 387 \$	247 387 \$
Total	10 198 648 \$	2 126 591 \$
Long terme		
Avantages incitatifs relatifs au bail (note 8)	787 955 \$	913 646 \$
Total	10 986 603 \$	3 040 237 \$
ACTIF NET	03/07/2025	31/12/2024
Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	2 217 261 \$	2 284 922 \$
Grevé d'affectations d'origine interne	4 000 000 \$	4 000 000 \$
Non affecté	9 095 577 \$	10 411 389 \$
Total	15 312 838 \$	16 696 311 \$
Grand total	26 299 441 \$	19 736 548 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

État des résultats – Pour l’exercice de 184 jours terminé le 3 juillet 2025

	03/07/2025	31/12/2024
Produits		
Cotisations	7 154 743 \$	13 980 921 \$
Formation	781 361 \$	1 117 409 \$
Discipline	24 604 \$	58 802 \$
Intérêts	438 616 \$	1 105 973 \$
Total	8 399 324 \$	16 263 105 \$
Charges		
Main-d’œuvre et gestion des ressources humaines	5 768 663 \$	8 666 776 \$
Déontologie et discipline	597 873 \$	792 339 \$
Communications et relations avec les parties prenantes	351 422 \$	721 639 \$
Développement professionnel et formation continue	308 495 \$	675 353 \$
Gouvernance	425 595 \$	453 195 \$
Systèmes d’information	1 153 077 \$	2 142 698 \$
Frais d’occupation et charges opérationnelles	315 303 \$	751 949 \$
Services professionnels	385 273 \$	485 341 \$
Frais de perception de la cotisation	127 750 \$	247 409 \$
Frais financiers	95 008 \$	131 065 \$
Amortissement des immobilisations	254 338 \$	381 666 \$
Total	9 782 797 \$	15 449 430 \$
Excédent des produits par rapport aux charges	(1 383 473) \$	813 675 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution de l'actif net — Pour l'exercice de 184 jours terminé le 3 juillet 2025

03/07/2025				
	Investi en immobilisations	Grevé d'affectations d'origine interne (note 9)	Non affecté	Total
Solde au début	2 284 922 \$	4 000 000 \$	10 411 389 \$	16 696 311 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(254 338) \$	- \$	(1 129 135) \$	(1 383 473) \$
Investissement en immobilisations corporelles et actifs incorporels	186 677 \$	- \$	(186 677) \$	- \$
Total	2 217 261 \$	4 000 000 \$	9 095 577 \$	15 312 838 \$

31/12/2024				
	Investi en immobilisations	Grevé d'affectations d'origine interne (note 9)	Non affecté	Total
Solde au début	979 013 \$	4 000 000 \$	10 903 623 \$	15 882 636 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(381 666) \$	- \$	1 195 341 \$	8 13 675 \$
Investissement en immobilisations corporelles et actifs incorporels	1 687 575 \$	- \$	(1 687 575) \$	- \$
Total	2 284 922 \$	4 000 000 \$	10 411 389 \$	16 696 311 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

État des flux de trésorerie — Pour l'exercice de 184 jours terminé le 3 juillet 2025

		03/07/2025	31/12/2024
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits par rapport aux charges		(1 383 473) \$	813 675 \$
Éléments hors caisse	Amortissement des immobilisations corporelles	177 870 \$	280 361 \$
	Amortissement des actifs incorporels	76 468 \$	101 305 \$
	Amortissement de l'avantage incitatif lié à un bail	(125 691) \$	(293 729) \$
Total		(1 254 826) \$	901 612 \$
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	Comptes clients et autres créances	(362 310) \$	18 225 \$
	Frais payés d'avance	(369 368) \$	(97 152) \$
	Cotisations perçues d'avance	7 154 591 \$	- \$
	Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	951 204 \$	597 297 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		6 119 291 \$	1 419 982 \$
Activités d'investissement			
	Placements	(13 000 000) \$	(22 500 000) \$
	Cession de placements	6 500 000 \$	24 200 000 \$
	Acquisition d'immobilisations corporelles	(159 080) \$	(1 513 595) \$
	Acquisition d'actifs incorporels	(61 335) \$	(166 188) \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(6 720 415) \$	20 217 \$
Activités de financement			
	Avantage incitatif lié à un bail	- \$	657 150 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		- \$	657 150 \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(601 124) \$	2 097 349 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		4 958 333 \$	2 860 984 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		4 357 209 \$	4 958 333 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
	Encaisse	1 581 280 \$	354 957 \$
	Compte d'épargne à intérêt élevé	2 775 929 \$	4 603 376 \$
Total		4 357 209 \$	4 958 333 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires — Pour l'exercice de 184 jours terminé le 3 juillet 2025

1. Statut, objectif de l'organisme et création de la Chambre de l'assurance

La Chambre de la sécurité financière (la « Chambre ») est un organisme institué et reconnu à titre d'organisme d'autoréglementation par la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2. La Chambre est considérée comme un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Chambre a comme mission d'assurer la protection du public en veillant à la discipline, à la formation continue ainsi qu'à la déontologie professionnelle de ses membres. Ses membres exercent leur profession dans les cinq disciplines suivantes : l'assurance de personnes, l'assurance collective de personnes, la planification financière, le courtage en épargne collective et le courtage en plans de bourses d'études.

La Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier, L.Q. 2025, c. 16. prévoit notamment de fusionner en une seule entité la Chambre de l'assurance de dommages et la Chambre de la sécurité financière. Ces deux organisations fusionnées continuent leurs activités au sein du nouvel organisme d'autoréglementation : la Chambre de l'assurance (créée le 4 juillet 2025). Ainsi, les présents états financiers sont les derniers états financiers de l'organisme et sont établis tout juste au moment précédant la fusion mentionnée plus haut.

À la date de fusion, tous les actifs, passifs et l'actif net de la Chambre de la sécurité financière ont été transférés au nouvel organisme, soit la Chambre de l'assurance. En vertu de *la Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier*, L.Q. 2025, c. 16., les représentants en épargne collective seraient encadrés par l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) et les représentants en plans de bourses d'études seraient encadrés par l'AMF, à une date ultérieure. La direction de la Chambre est en cours d'analyse de l'impact de ce changement.

Notes complémentaires — Pour l'exercice de 184 jours terminé le 3 juillet 2025

2. Principales méthodes comptables

a) Base de présentation

Les états financiers de la Chambre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

b) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Chambre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Chambre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

d) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque la Chambre reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes d'amortissement aux taux et périodes suivants :

ÉLÉMENT D'ACTIF	Méthode	Taux/période
Matériel audiovisuel	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail, 8 ans
Logiciel informatique et projet informatique	Linéaire	6 ans
Cours obligatoire	Linéaire	3 ans
Marque de commerce	Linéaire	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Notes complémentaires — Pour l'exercice de 184 jours terminé le 3 juillet 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

e) Avantages incitatifs relatifs au bail

Les avantages incitatifs reçus relativement au bail sont constitués d'allocation de déménagement, des périodes d'occupation gratuites et des remises en argent pour des améliorations locatives effectuées par la Chambre.

Ces avantages incitatifs sont comptabilisés à titre d'avantages incitatifs relatifs au bail au passif et sont amortis selon la méthode linéaire, sur le moindre de la durée de vie utile des améliorations locatives et de la durée du bail, à partir de la date de prise de possession des locaux par la Chambre. L'amortissement des avantages incitatifs relatifs au bail est porté en réduction de la dépense de loyer à l'état des résultats.

f) Constatation des produits

Pour les produits de cotisations, de formation et de discipline, les produits sont constatés lorsque les quatre conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

En fonction des sources de produits, les principes suivants sont suivis :

i) Cotisations

L'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») tient le registre central des représentants, facture et perçoit, pour le compte de la Chambre, les cotisations et les taxes applicables.

Les cotisations annuelles des membres sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans l'exercice relatif aux cotisations. Chaque année, les cotisations des membres couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Toutes les sommes perçues préalablement à la période de cotisations sont comptabilisées à titre de cotisations perçues d'avance.

ii) Formation

Les produits provenant de la formation en ligne sont constatés au moment où la formation est rendue disponible au membre l'ayant achetée. Les produits provenant de la formation en salle sont quant à eux constatés au moment de la tenue de la formation. Toutes les sommes perçues préalablement à la formation en salle sont comptabilisées à titre de revenus reportés.

iii) Discipline

Les produits provenant de la discipline sont constatés au moment où le membre fait l'objet d'une décision disciplinaire dûment signifiée par le comité de discipline et une amende est imposée.

iv) Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

Notes complémentaires — Pour l'exercice de 184 jours terminé le 3 juillet 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

g) Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de la Chambre provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de la Chambre provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la Chambre provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement. Dans le cas des actifs et passifs financiers de la Chambre provenant d'opérations entre apparentés, ceux-ci sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et passifs financiers évalués au coût après amortissement et tout écart résultant de leur évaluation initiale à la juste valeur, le cas échéant, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'instrument financier correspondant.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, la Chambre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la Chambre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Notes complémentaires — Pour l'exercice de 184 jours terminé le 3 juillet 2025

3. Comptes clients et autres créances

	03/07/2025	31/12/2024
Comptes clients	410 053 \$	451 776 \$
Provision pour créances douteuses	(48 410) \$	(22 717) \$
Comptes clients nets	361 643 \$	429 059 \$
Cotisations à recevoir de l'AMF	469 275 \$	55 943 \$
Taxes à la consommation à recevoir	164 138 \$	147 744 \$
Total	995 056 \$	632 746 \$

4. Placements

	03/07/2025	31/12/2024
Court terme		
Certificats de placement garanti court terme portant intérêt au taux moyen pondéré de 3,90 %, échéant jusqu'en décembre 2025	11 000 000 \$	
Long terme		
Certificats de placement garanti long terme portant intérêt au taux moyen pondéré de 3,60 % (4,77 % au 31 décembre 2024) échéant jusqu'en avril 2026	7 000 000 \$	11 500 000 \$
Total	18 000 000 \$	11 500 000 \$

5. Immobilisations corporelles

	03/07/2025		
Comptes clients	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Matériel audiovisuel (A)	211 377 \$	24 742 \$	186 635 \$
Matériel informatique	412 719 \$	340 772 \$	71 947 \$
Mobilier et équipement	191 573 \$	31 492 \$	160 081 \$
Améliorations locatives	1 773 333 \$	468 169 \$	1 305 164 \$
Total	2 589 002 \$	865 175 \$	1 723 827 \$

(A) Au cours de l'exercice, la Chambre a capitalisé des coûts liés à du matériel audiovisuel, dont un montant de 3 336 \$ (21 557 \$ au 31 décembre 2024 relatifs à des coûts liés à du mobilier et des améliorations locatives) est inclus dans les comptes fournisseurs au 3 juillet 2025.

	31/12/2024		
Comptes clients	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Matériel audiovisuel	208 042 \$	3 762 \$	204 280 \$
Matériel informatique	585 956 \$	482 921 \$	103 035 \$
Mobilier et équipement	186 878 \$	13 386 \$	173 492 \$
Améliorations locatives	1 649 723 \$	369 692 \$	1 280 031 \$
Total	2 630 599 \$	869 761 \$	1 760 838 \$

Notes complémentaires — Pour l'exercice de 184 jours terminé le 3 juillet 2025

6. Actifs incorporels

03/07/2025			
Comptes clients	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Logiciels informatiques (A)	250 620 \$	154 112 \$	96 508 \$
Projet informatique CRM	2 799 115 \$	2 609 582 \$	189 533 \$
Pont AMF	149 840 \$	149 840 \$	- \$
Cours obligatoire	233 470 \$	28 835 \$	204 635 \$
Marque de commerce	6 849 \$	4 091 \$	2 758 \$
Total	3 439 894 \$	2 946 460 \$	493 434 \$

(A) Au cours de l'exercice, la Chambre a capitalisé des coûts liés aux logiciels informatiques, dont un montant de 27 000 \$ (42 517 \$ au 31 décembre 2024 relatifs à des coûts liés aux logiciels informatiques et au cours obligatoire) est inclus dans les comptes fournisseurs au 3 juillet 2025.

31/12/2024			
Comptes clients	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Logiciels informatiques	402 245 \$	284 610 \$	117 635 \$
Projet informatique CRM	2 753 755 \$	2 583 765 \$	169 990 \$
Pont AMF	149 840 \$	149 840 \$	- \$
Cours obligatoire	823 119 \$	590 109 \$	233 010 \$
Marque de commerce	6 849 \$	3 400 \$	3 449 \$
Total	4 135 808 \$	3 611 724 \$	524 084 \$

Au cours de l'exercice, l'amortissement des avantages incitatifs a été imputé aux résultats dans le poste Frais d'occupation et charges opérationnelles.

7. Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement

	03/07/2025	31/12/2024
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 027 573 \$	986 363 \$
Salaires, charges sociales et vacances à payer	1 769 097 \$	892 841 \$
Total	2 796 670 \$	1 879 204 \$

Les sommes à remettre à l'État totalisent 150 660 \$ au 3 juillet 2025 (85 920 \$ au 31 décembre 2024).

8. Avantages incitatifs relatifs au bail

Relativement aux baux conclus pour la location d'espaces de bureau, des avantages ont été octroyés par le bailleur sous forme de remises pour des améliorations locatives et des périodes d'occupation gratuites.

Au 3 juillet 2025, le solde des avantages incitatifs au bail et l'amortissement imputé en réduction de la charge au poste Frais d'occupation et charges opérationnelles s'établissent comme suit :

Avantages incitatifs reçus	03/07/2025	31/12/2024
Solde au début	2 704 102 \$	2 046 952 \$
Addition de l'exercice	- \$	657 150 \$
Réduction de l'exercice	- \$	- \$
Total	2 704 102 \$	2 704 102 \$

Amortissement cumulé	03/07/2025	31/12/2024
Solde au début	1 543 069 \$	1 249 340 \$
Amortissement de l'exercice	125 691 \$	293 729 \$
Total	1 668 760 \$	1 543 069 \$
Solde net à la fin	1 035 342 \$	1 161 033 \$

Notes complémentaires — Pour l'exercice de 184 jours terminé le 3 juillet 2025

9. Affectations d'origine interne

Suivant une résolution du conseil d'administration de la Chambre, une somme de 4 000 000 \$ a été affectée pour la modernisation future des actifs informationnels. La Chambre ne peut utiliser les montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

10. Engagements

La Chambre s'est engagée, d'après un contrat de location échéant le 31 janvier 2033, à verser une somme de 4 632 826 \$ pour des locaux et du matériel. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2025	290 527 \$
2026	581 054 \$
2027	580 488 \$
2028	614 498 \$
2029	617 783 \$
2030	615 830 \$

La Chambre s'est aussi engagée à verser un total de 400 000 \$ à l'Institut national de la recherche scientifique pour une chaire de recherche, à la hauteur de 200 000 \$ par année jusqu'en 2027.

11. Risques financiers

a) Risque de crédit

La Chambre est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan. La Chambre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Chambre.

b) Risque de marché

Les instruments financiers de la société l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'opérations et d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

La société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

L'encaisse et les certificats de placement garanti portent intérêt à taux fixe et exposent donc la Chambre au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Chambre est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Chambre est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.



ANNEXES

TABLEAU RÉCAPITULATIF – CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS

Instance	Mandat principal	Nombre de réunions	Présidence	Membres
Conseil d'administration	Supervision stratégique, gouvernance, conformité, planification	5 séances ordinaires 8 réunions extraordinaires (projet de loi n° 92)	Jean-Philippe Vézina A.V.A., Pl. Fin., M. Fisc. Planification financière	13 administrateurs (8 élus, 5 nommés par le ministre des Finances*) Première vice-présidente : Nancy Chahwan* Deuxième vice-président : Jean-Sébastien Jutras Pl. Fin., Assurance de personnes Mario Albert* Daniela Altgauzen , Courtage en épargne collective Guy Barbeau , MBA, CCP, Assurance collective de personnes Richard Blain* , MBA, IAS.A, Fellow CRHA Antoine Chaume , CIM, Pl. Fin., B.A.A., Assurance de personnes Sébastien Drouin , B.A., Pl. Fin., Courtage en épargne collective Chantal Jobin , B.A.A., CPA, CGA, Courtage en plans de bourses d'études Eddie Leschiutta* , FCPA, IAS. A Suzie Prince* , CRHA, CPA, MBA, ASC
Comité de gouvernance et d'éthique	Gouvernance, éthique, déontologie, recrutement des administrateurs, évaluation du CA	5	Eddie Leschiutta	Richard Blain, Nancy Chahwan, Jean-Sébastien Jutras, Suzie Prince
Comité des ressources humaines	Planification RH, gestion des risques, évaluation de la direction	6	Richard Blain	Mario Albert, Nancy Chahwan, Chantal Jobin, Jean-Philippe Vézina
Comité d'audit et finances	Intégrité financière, audit, gestion des risques	2	Suzie Prince	Guy Barbeau, Chantal Jobin, Eddie Leschiutta
Comité de la formation et du développement professionnel (consultatif)	Formation continue, développement professionnel, pertinence des contenus	1	Jean-Sébastien Jutras	Florent Francoz, Caroline Gagnon, Meriem Hamza, Clément Hudon, Marc-André Lebel, Valérie Lemieux, Hélène Morin, Asri Yves Ohin, Sylvain Savoie
Comité de la vigie réglementaire et de la conformité des pratiques (consultatif)	Veille réglementaire, conformité, déontologie	5 + 1 sous-comité	Mario Albert	Daniela Altgauzen, Veronica Alvarez, M ^e Pascale Apold, Marc Binette, M ^e Yvan Morin, Denis Petit, Melissa Germain, Laurie Therrien, Felice Torre, M ^e Philippe-Antoine Truchon-Poliard

TABLEAU RÉCAPITULATIF – ACTIVITÉS DU SYNDIC

RÉPARTITIONS DES DÉCISIONS	2025 1 ^{er} janvier au 3 juillet	2024	2023
Dépôt d'une plainte devant le comité de discipline	15	32	23
Insuffisance de la preuve ou absence de fondement de l'allégation	67	123	88
Mesures administratives (mise en garde, formation)	16	47	92
Autres décisions (absence ou transfert de compétence, retrait de l'industrie, fermeture sur la foi d'un jugement, décès)	15	12	14
Total des décisions rendues	112	214	217
Dossiers fermés en préenquête	31	71	102
Total de dossiers fermés	143	285	319

INFRACTIONS ALLÉGUÉES DANS LES PLAINTES DISCIPLINAIRES	2025 1 ^{er} janvier au 3 juillet	2024	2023
Entrave au travail du syndic	0	1	2
Appropriation de fonds	3	3	3
Défaut d'agir avec probité, intégrité (divers manquements)	21	18	10
Conflit d'intérêts, manque de loyauté, perte d'indépendance		7	0
Défaut de procéder à une analyse des besoins, de recueillir de l'information, de bien connaître son client	1	15	14
Manquements relatifs aux préavis de remplacement	1	1	1
Fournir des renseignements incomplets, inexacts, etc.	2	3	19
Non-convenance du produit, remplacement injustifié	1	1	0
Inexécution du mandat, manque de diligence, de suivi	5	1	0
Faute relative à la protection des renseignements personnels	1	0	0
Défaut d'agir avec compétence, professionnalisme (divers manquements)	3	10	13
Total des chefs de plaintes déposés	38	60	62

TABLEAU RÉCAPITULATIF – ACTIVITÉS DU COMITÉ DE DISCIPLINE

DOSSIERS EN TRAITEMENT		RÉPARTITION DES JOURNÉES D'AUDITION SELON LE TYPE D'AUDITION		TYPE ET NOMBRE DE DÉCISIONS RENDUES			2025*	Total en 2024
	Nombre de dossiers actifs							
Au 1 ^{er} janvier 2025	32	Culpabilité	7	Décision sur culpabilité			1	3
Dossiers ouverts	15	Sanction	0	Décision sur culpabilité et sanction			6	13
Dossiers fermés	11	Culpabilité et sanction	8	Décision sur sanction			0	2
Au 3 juillet 2025	36	Radiation provisoire	0	Décision sur requête en radiation provisoire			0	0
		Autres	1	Décision interlocutoire			0	1
				Décision sur demande de remise			0	1
				Nombre de décisions			7	20

CHEFS D'INFRACTIONS SANCTIONNÉS	2025*	2024
Entrave au travail du syndic	1	0
Appropriation de fonds	1	1
Défaut d'agir avec probité, intégrité (divers manquements)	1	5
Conflit d'intérêts, manque de loyauté, perte d'indépendance	0	0
Défaut de procéder à une analyse des besoins, de recueillir de l'information, de bien connaître son client	10	8
Manquements relatifs aux préavis de remplacement	0	0
Fournir des renseignements incomplets, inexacts, etc.	0	4
Non-convenance du produit, remplacement injustifié	0	1
Inexécution du mandat, manque de diligence, de suivi	0	2
Faute relative à la protection des renseignements personnels	0	0
Défaut d'agir avec compétence, professionnalisme	4	17
Total	17	38

NATURE DES SANCTIONS IMPOSÉES	Total en 2025*	Total en 2024
Radiation permanente	0	2
Radiation temporaire	14	17
Amende	2	13
Montant total	20 000 \$	47 000 \$
Réprimande	1	6
Total	17	38
AUTRE SANCTION IMPOSÉE		
Ordonnance de remboursement	0	0
Recommandation de formation	0	0
Interdiction d'agir à titre de superviseur	0	0
Répondre au syndic	0	0

NOMBRE DE DOSSIERS EN APPEL	
Au 1 ^{er} janvier 2025	0
Dossiers ouverts	0
Dossier fermé	1
Au 3 juillet 2025	2

*Données compilées
du 1^{er} janvier au 3 juillet 2025

PROFIL DES MEMBRES

CATÉGORIE	30 et moins	de 31 à 40	de 41 à 50	de 51 à 60	plus de 61	Total
Assurance collective de personnes	171	586	705	802	880	3 144
Assurance de personnes	2 034	3 270	3 696	3 144	2 705	14 849
Courtage en épargne collective	4 249	6 370	5 413	4 149	1 793	21 974
Courtage en plans de bourses d'études	21	70	81	73	49	294
Planification financière	400	1 268	1 240	1 267	535	4 710
Total	6 000	9 179	8 602	6 682	3 748	34 211

SEXE	Femme	Homme	Total
30 ans et moins	2 443	3 557	6 000
de 31 à 40 ans	4 418	4 761	9 179
de 41 à 50 ans	4 542	4 060	8 602
de 51 à 60 ans	3 601	3 081	6 682
plus de 61 ans	1 216	2 532	3 748
Total	16 220	17 991	34 211

ÂGE MOYEN	
Assurance collective de personnes	51,59
Assurance de personnes	46,83
Courtage en épargne collective	42,4
Courtage en plans de bourses d'études	47,82
Planification financière	46,5
Total	45,12

RÉGION	Femme	Homme	Total
N/A	2 219	2 710	4 929
Abitibi-Témiscamingue	218	178	396
Bas-Saint-Laurent	348	267	615
Centre-du-Québec	487	371	858
Chaudière-Appalaches	904	883	1 787
Côte-Nord	127	54	181
Estrie	857	768	1 625
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	158	61	219
Lanaudière	1 003	994	1 997
Laurentides	1 086	1 151	2 237
Laval	882	1 106	1 988
Mauricie	433	460	893
Montréal	2 656	2 691	5 347
Montréal	2 487	3 568	6 055
Nord-du-Québec	29	7	36
Outaouais	397	500	897
Québec	1 406	1 817	3 223
Saguenay-Lac-Saint-Jean	523	405	928
Total	16 220	17 991	34 211

ÂGE MOYEN

45

ANS

NOMBRE TOTAL DE MEMBRES

34 211



2000, av. McGill College, 12^e étage
Montréal (Québec) H3A 3H3
514 282-5777 1 800 361-9989

chambresf.com



**Chambre
de la sécurité
financière**